



Comté de Lotbinière

Municipalité de St-Sylvestre

Les séances du conseil en temps de COVID-19

Les municipalités doivent tenir une séance ordinaire au moins une fois par mois, tel que le prévoit le Code municipal du Québec et la Loi sur les cités et villes. En vertu d'un arrêté ministériel émis le 15 mars 2020, le conseil et le comité exécutif ou administratif de toute municipalité, communauté métropolitaine, société de transport en commun ou régie intermunicipale sont autorisées à siéger à huis clos et leurs membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication. Ainsi, depuis le 15 mars, les municipalités, les MRC et les régies intermunicipales peuvent siéger à huis clos ou délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication comme les téléconférences ou par visioconférence.

Assemblée extraordinaire du conseil municipal de St-Sylvestre tenue le 25 juin 2020 à 19h à huis clos, au gymnase du Centre multifonctionnel sous la présidence du Maire M. Mario Grenier et à laquelle sont présents les conseillers suivants et formant quorum :

Monsieur Gilbert Bilodeau, conseiller # 1
Madame Nancy Lehoux, conseillère # 2
Monsieur Roger Couture, conseiller #3
Madame Sonia Lehoux, conseillère # 4
Monsieur Étienne Parent, conseiller #5
Monsieur Steve Houley, conseiller # 6

Actes législatifs du conseil

*Visite d'un groupe d'enfants pour adresser une demande au conseil municipal

- a) Résolution d'acceptation des travaux et de l'entente de la route de détournement
- b) Contrat de services de consultation juridique forfaitaire
- c) Fascia et soffite vieille salle
- d) Résolution CPTAQ Excavation Dark Mercier

Résolution numéro 88-2020

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Nancy Lehoux et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Résolution numéro 89-2020

Résolution d'acceptation des travaux et de l'entente de la route de détournement

Il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Roger Couture:

QUE le conseil municipal accepte l'entente préparé par la directrice générale de la municipalité et respecte ladite entente concernant les travaux sur la route privée qui servira de route de détournement en 2021 lors des travaux du rallongement du réseau d'égouts dans la côte du village.

Résolution numéro 90-2020

CONTRAT DE SERVICES DE CONSULTATION JURIDIQUE FORFAITAIRE

CONSIDÉRANT les services juridiques déjà dispensés par Me Patrick Beauchemin, de l'étude MORENCY, société d'avocats S.E.N.C.R.L., depuis quelques mois;

CONSIDÉRANT la recommandation de notre directrice générale;

CONSIDÉRANT l'offre de services présentée par Me Patrick Beauchemin, de l'étude MORENCY, société d'avocats S.E.N.C.R.L. le 1 juin 2020;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ÉTIENNE PARENT

APPUYÉ PAR GILBERT BILODEAU

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'accepter l'offre de services de consultation juridique forfaitaire proposée le 1 juin 2020 de l'étude MORENCY, société d'avocats S.E.N.C.R.L., pour un montant annuel de 750,00 \$ plus déboursés et taxes applicables;

QUE de ce montant, il soit déduit la période de l'année déjà écoulée pour l'année 2020. Ce contrat se renouvellera d'année en année en appliquant une augmentation annuelle

de 2%, à moins d'un avis contraire donné par l'une des parties avant le 1^{er} décembre de chaque année.

Résolution numéro 91-2020

Résolution pour la réparation du fascia et du soffite à la vieille salle

ATTENDU QUE le soffite et le fascia de la vieille salle ont besoin d'être retravaillé, voire réinstallé;

ATTENDU QU'UN plateau-lift est nécessaire à la réalisation de ces travaux;

ATTENDU QU'une entreprise de St-Sylvestre détient ce type d'équipement;

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Steve Houley et résolu unanimement que la municipalité de St-Sylvestre mandate M. Laval Breton de Jovasyl pour procéder aux travaux nommés ci-haut.

Résolution numéro 92-2020

Résolution d'appui à la demande adressée à la CPTAQ par *Les excavations Dark Mercier*

ATTENDU QUE *Les excavations Dark Mercier* a adressé une demande à la CPTAQ concernant l'enlèvement d'une bute de sable sur un site;

ATTENDU QUE l'objectif visé de faciliter la culture ne contrevient pas aux règlements municipaux;

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Sonia Lehoux et résolu unanimement que la municipalité de St-Sylvestre appui ladite demande faite par *Les excavations Dark Mercier* à la CPTAQ.

Levée de l'assemblée est faite à 21h12, l'ordre du jour étant épuisé.

Adopté à la séance du 6 juillet 2020.

Mario Grenier

Marie-Lyne Rousseau

Je, Mario Grenier, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par mois de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.

Mario Grenier